

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 JUIN 2023 à 19H00**



**N° 044/2023 – Aménagement des abords de la salle des fêtes et de la rue des Ecoles –
Demande de subvention auprès du Département de l'Ain**

Conseillers en exercice : 28 – Présents : 26 – Excusé avec Pouvoir : 1 – Absente : 1 – Votants : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 7 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 1^{er} juin 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

Monsieur MIRALLES Bruno (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire rappelle que dès 2020, les études concernant la sécurisation du carrefour de la Mairie et la création d'un parvis avaient été engagées. Pour mémoire, cette opération constitue une 1^{ère} phase de travaux, subventionnée par l'Etat (DETR) et le Département (Pacte de Territoire 2021).

Une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à AINTEGRA pour réaliser les études sur l'ensemble de la section « place de la Mairie - rue des Ecoles (jusqu'à l'esplanade de la future salle des fêtes) » de manière à avoir un aménagement global durable.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230607-044-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 22/06/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : ____ / ____ / 2023

L'aménagement de cette nouvelle phase devra répondre aux objectifs suivants :

- Offrir un cadre de vie apaisé, donner une place prépondérante au paysage en intégrant ses fonctions dans le fonctionnement de l'espace public (ombrage, fraîcheur, gestion des eaux pluviales...),
- Poursuivre la continuité de l'aménagement cycles de la rue des écoles et sécuriser l'espace public pour les piétons et cycles,
- Créer un lien, une cohérence entre les différentes typologies d'aménagements présents,
- Prioriser les traversées modes doux au détriment des véhicules motorisés tant au niveau de la Salle des fêtes, que de la Mairie,
- Valoriser les abords de la mairie et de la salle des fêtes rénovée,
- L'itinéraire étant utilisé pour « shunter » les grands axes, il convient de limiter cette pratique.

Le coût total de cet aménagement est estimé à 430 000€ HT. Le Maire précise que la commune a l'opportunité de solliciter un co-financement auprès du Département au titre du nouveau Pacte de Territoire 2024-2026 (dispositif « investissements structurants »). Pour cela, le dossier de demande de subvention doit être déposé au plus tard le 15 juin prochain.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Annonces légales	2 000	Agence de l'eau (15 %)	67 800
Honoraires de maîtrise d'œuvre	20 000	Département (Pacte de T. - 15 %)	67 800
Aménagement rue des Ecoles	150 000	GBA (PET 2 – 15 %)	67 800
Aménagement esplanade salle des fêtes	280 000	Sous-total subventions (45 %)	203 400
		Autofinancement (55 %)	248 600
Totaux	452 000	Totaux	452 000

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement des abords de la salle des fêtes et de la rue des Ecoles présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département et de la Communauté d'Agglomération,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD

